

<https://barentin.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article400>



Obligation scolaire - Vaincre l'Absentéisme

- Gestion de l'école - Ressources pour la direction d'école - Assiduité et fréquentation scolaire -

Date de mise en ligne : mardi 22 février 2011

Copyright © Circonscription de Barentin - Tous droits réservés

Une nouvelle circulaire est parue au Bulletin Officiel n°5 du 3 février 2011 qui définit les modalités du plan de lutte contre l'absentéisme scolaire.

"[...]Chaque élève a droit à l'éducation, qu'il soit soumis à l'obligation scolaire ou qu'il n'en relève plus. Ce droit à l'éducation a pour corollaire l'obligation d'assiduité qui est la condition première de la réussite et favorise durablement l'égalité des chances. Cette obligation s'impose à tous les élèves. [...]"

Une circulaire disponible sur le site de l'Inspection académique rappelle aux directeurs des écoles les procédures à suivre en cas d'absentéisme avéré. La fiche de signalement pour le 1er degré est disponible [ici](#) :